

préalable du supérieur, le Père-Général de Cîteaux et — probablement — sans avoir requis la promesse d'accepter la clôture.

La réaction de la part des supérieurs, à cette lettre (dont on ignore la date d'expédition), et qui frisait l'insubordination fut très énergique : En 1626 Eve de Stein fut démise de ses fonctions tandis que les 8 sœurs-chanoinesses du couvent furent réparties sur les établissements de Clairefontaine et de Differdange.

L'ex-abbesse se retira avec la seule sœur-converse au couvent à Arlon où elle décéda en 1633. On ramena néanmoins sa dépouille à l'abbaye de Bonnevoie où elle fut inhumée.

Soit dit en passant qu'Anne de Wassenburg, qui prit la succession d'Eve de Stein, rétablit les clôtures intérieure et extérieure du monastère de Bonnevoie. ²⁸⁾

DIETHERICH de Stein, bien que ne figurant pas sur l'acte d'hommage de 1614, semble aussi avoir été un fils de Frédéric II. Se qualifiant de seigneur de Noville etc., il reçut le 2-5-1613 en fief, de Florent comte de Berlaymont, les biens détenus à ce titre par feu Frédéric de Stein. ²⁹⁾

Il figure sous le nom de Diedrich von Stein sur la liste de l'Assemblée des Etats du 20-1-1614. ³⁰⁾

A la requête de W. F. d'Enschringen, co-seigneur à Larochette, le notaire J. Jacobi de Diekirch dut se rendre le 7-11-1614 à Heffingen « où il a sommé Dietherich von Stein, de relever en fiefs certains biens sis à Larochette et aux environs et qui meuvent de la maison d'Enschringen ; le dit von Stein s'y est refusé, disant que ces biens relèvent du souverain du pays ». ³¹⁾

Après Dietherich il est de nouveau question d'un FREDERIC de Stein.

Une sentence du Conseil Provincial, datée du 4-6-1641, ordonne une enquête dans un différend opposant le centenier et les communs habitants de Heffingen et Frédéric de Stein, au sujet de la jouissance d'un chemin. ³²⁾

Le 27-7-1647 le curé de Fischbach, chargé par Frédéric de Stein de lire 2 messes hebdomadaires, en réclame le paiement, soit 24 thalers pour l'année écoulée. ³³⁾

L'époque de la Guerre de Trente Ans, dont la fin prochaine fut loin d'être également le terme des tribulations au Luxembourg, est illustrée par le document suivant : A la suite d'une plainte des habitants de Heffingen d'être tellement chargés de prestations militaires qu'ils seront forcés d'abandonner leurs demeures, le gouverneur Beck décrète que les suppliants n'auront à fournir des rations à la compagnie de Tavigny que pour deux mois, à moins que les Etats n'en ordonnent autrement, et que les chevaux qui leur avaient été pris leur seront rendus. (Décret daté de Bruxelles le 14-4-1648.) ³⁴⁾

Diederich ou Didier, qui était l'époux de Marguerite de Gessenich, eut un fils, JEAN-THEODORE, qui se disait seigneur de Bologne et